

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2015

Présents : M. CHERBLAND Henri, M. THOUIN Daniel, Mme GIRARD Céline, Mme LOCQUET Pascale, M. LAGRANGE David, Mme TARDY Laëtitia, M. ROSSEEUW Dali.

Absents excusés : M. CLAUSTRE Pierre (ayant donné son pouvoir à M. CHERBLAND H.), M. REBOUX Alain (ayant donné son pouvoir à M. LAGRANGE D.), M. L'HOSPITAL Michel (ayant donné son pouvoir à Mme GIRARD Céline), M. MARCHARD Raphaël (ayant donné son pouvoir à M. THOUIN Daniel).

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la dernière réunion du Conseil en date du 28 janvier.

Le Maire demande de rajouter une question à l'ordre du jour : dossier de subvention DETR, approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un Président de séance pour vote du CA : Daniel THOUIN

1 - COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2014

Section Fonctionnement	Dépenses réalisées	845.14 €
	Recettes réalisées	1 001.43 €
	<u>EXCEDENT :</u>	+ 156.29 €

Excédent de fonctionnement : à reporter sur BP 2015, pas d'affectation de résultat.

Le CA est voté à l'unanimité par les membres.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014

Section Fonctionnement	Dépenses réalisées	46 496.68 €
	Recettes réalisées	18 023.06 €

DEFICIT : - 28 473.62 €

Section Investissement	Dépenses réalisées	34 363.09 €
	Recettes réalisées	85 705.63 €

EXCEDENT : + 51 342.54 €

Besoin de financement	Reste à réaliser dépenses	-	0 €
	Reste à réaliser recettes	+	0 €
	BESOIN DE FINANCEMENT		+ 51 342.54 € positif

Pas d'excédent de fonctionnement (déficit) et pas besoin de financement car positif, pas d'affectation de résultat.

Le déficit de fonctionnement et l'excédent d'investissement seront reportés sur budget 2015.

Le CA est voté à la majorité (1 abstention) par les membres.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2014

Section Fonctionnement	Dépenses réalisées	132 355.09 €
	Recettes réalisées	148 133.90 €

EXCEDENT: 15 778.81 €

Section Investissement	Dépenses réalisées	261 255.96 €
	Recettes réalisées	128 900.87 €

DÉFICIT: - 132 355.09 €

L'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement seront reportés sur budget 2015.

Le CA est voté à l'unanimité par les membres.

4- COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

Section Fonctionnement	Dépenses réalisées	387 800.32 €
	Recettes réalisées	400 106.59 €

EXCÉDENT : + 12 306.27 €

Section Investissement	Dépenses réalisées	847 738.48 €
	Recettes réalisées	285 127.43 €

DEFICIT : - 562 611.05 €

Besoin de financement	Reste à réaliser dépenses	- 8 700.00 €}	+ 568 769.00€
	Reste à réaliser recettes	+ 577 469.00 €}	

BESOIN DE FINANCEMENT + 6 157.95 €

Pas besoin de financement positif

Le déficit de fonctionnement et l'excédent d'investissement seront reportés sur budget 2015.

Le CA est voté à la majorité (1 abstention) par les membres.

6 – LIGNE TRESORERIE

Deux contrats de ligne de trésorerie pour 300 000 € se terminent fin mars. Il est nécessaire de prévoir 2 nouvelles lignes : une pour le lotissement de 130 000 et une de 170 000 pour la commune (attente subvention et FCTVA). Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature des contrats de ligne de trésorerie auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Sud Est suivant les conditions énoncées.

7 - PERSONNEL COMMUNAL :

A/ Emploi camping

Il est nécessaire de recruter un agent pour le poste d'agent technique au camping pour la saison en contrat à durée déterminée : emploi contractuel du 30 mars au 11 octobre 2015.

Le recrutement d'une personne pour le poste ainsi présenté est approuvé à la majorité (1 abstention) par les membres du Conseil Municipal.

B/ Emploi cantine

Le CAE de la personne actuellement employée se termine. Il est nécessaire de prévoir un nouveau recrutement en contrat aidé: contrat emploi avenir, 25h par semaine, contrat au 16 mars 2015 pour un an, renouvelable. Des candidats ont été reçus.

Le recrutement d'une personne en contrat aidé est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

8 - CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL

Il est rappelé que conformément aux dispositions du Code du Travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. A cet effet, l'autorité territoriale désigne l'agent qui est chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI) ou, peut passer convention avec le Centre de gestion de son département. La commune avait déjà une convention avec le CDG. Le CDG a souhaité faire évoluer celle-ci afin d'améliorer son offre et propose une nouvelle totalement différente :

Prestation conseil et information en prévention

Mission obligatoire " inspection hygiène et sécurité " : visite avec rapport

Missions facultatives : accompagnement document unique, réalisation de sensibilisation, etc..

La durée est fixée du 01/01/15 à la fin du mandat. Les membres approuvent à l'unanimité la signature de cette convention.

9 - CONVENTION S.P.A. ROANNAIS – ARCHE DE NOE

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la S.P.A. du Roannais et l'Arche de Noé concernant la gestion de la fourrière pour les chiens et chats, mises à disposition par la ville de Roanne et les communes de l'arrondissement de Roanne sont adhérentes. Une participation est versée chaque année.

Pour la SPA, il informe que suite à un changement du Conseil d'Administration et du Bureau, ils se sont aperçus que les conventions signées il y a plus de 10 ans sont aujourd'hui caduques.

Il propose alors une nouvelle convention rappelant les obligations de chacun et le montant de la participation pour ce service soit 0.20 € /hab. Ce montant sera révisé à compter du 1^{er} janvier 2016 sur la base de 1 centime d'euro supplémentaire chaque année.

Pour l'arche de Noé, il est nécessaire aussi de revoir la convention avec l'association, la participation actuelle est de 0.40 €/hab.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature des conventions.

10 - DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour ingenierie Aménagement du Bourg *Question non pré vue à ordre du jour*

M. le Maire informe les membres qu'une subvention pour une étude plus approfondie et complète de la requalification du Bourg peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 sous l'opération « ingénierie du projet de requalification du centre Bourg ». Un devis a été demandé à un cabinet d'architecte, le montant est de 37 085.60 € HT, soit 44 502.72 € TTC. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier de demande de subvention.

11- Questions diverses

Cérémonie 19 mars aura lieu le 19 mars à 10h30

Elections cantonales tenue du scrutin dimanche 22 et 29 mars

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMMIERS, pour être affiché le 12 mars 2015 à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire
M. CHERBLAND Henri

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2015

Présents : M. CHERBLAND Henri, M. THOUIN Daniel, Mme GIRARD Céline, Mme LOCQUET Pascale, M. LAGRANGE David, Mme TARDY Laëtitia, M. ROSSEEUW Dali.

Absents excusés : M. CLAUSTRE Pierre (ayant donné son pouvoir à M. CHERBLAND H.), M. REBOUX Alain (ayant donné son pouvoir à M. LAGRANGE D.), M. L'HOSPITAL Michel (ayant donné son pouvoir à Mme GIRARD Céline), M. MARCHARD Raphaël (ayant donné son pouvoir à M. THOUIN Daniel).

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la dernière réunion du Conseil en date du 28 janvier.

Le Maire demande de rajouter une question à l'ordre du jour : dossier de subvention DETR, approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un Président de séance pour vote du CA : Daniel THOUIN

1 - COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2014

Section Fonctionnement	Dépenses réalisées	845.14 €
	Recettes réalisées	1 001.43 €
	<u>EXCEDENT :</u>	+ 156.29 €

Excédent de fonctionnement : à reporter sur BP 2015, pas d'affectation de résultat.

Le CA est voté à l'unanimité par les membres.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014

Section Fonctionnement	Dépenses réalisées	46 496.68 €
	Recettes réalisées	18 023.06 €

DEFICIT : - 28 473.62 €

Section Investissement	Dépenses réalisées	34 363.09 €
	Recettes réalisées	85 705.63 €

EXCEDENT : + 51 342.54 €

Besoin de financement	Reste à réaliser dépenses	-	0 €
	Reste à réaliser recettes	+	0 €
	BESOIN DE FINANCEMENT		+ 51 342.54 € positif

Pas d'excédent de fonctionnement (déficit) et pas besoin de financement car positif, pas d'affectation de résultat.

Le déficit de fonctionnement et l'excédent d'investissement seront reportés sur budget 2015.

Le CA est voté à la majorité (1 abstention) par les membres.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2014

Section Fonctionnement	Dépenses réalisées	132 355.09 €
	Recettes réalisées	148 133.90 €

EXCEDENT: 15 778.81 €

Section Investissement	Dépenses réalisées	261 255.96 €
	Recettes réalisées	128 900.87 €

DÉFICIT: - 132 355.09 €

L'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement seront reportés sur budget 2015.

Le CA est voté à l'unanimité par les membres.

4- COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

Section Fonctionnement	Dépenses réalisées	387 800.32 €
	Recettes réalisées	400 106.59 €

EXCÉDENT : + 12 306.27 €

Section Investissement	Dépenses réalisées	847 738.48 €
	Recettes réalisées	285 127.43 €

DEFICIT : - 562 611.05 €

Besoin de financement	Reste à réaliser dépenses	- 8 700.00 €}	+ 568 769.00€
	Reste à réaliser recettes	+ 577 469.00 €}	

BESOIN DE FINANCEMENT + 6 157.95 €

Pas besoin de financement positif

Le déficit de fonctionnement et l'excédent d'investissement seront reportés sur budget 2015.

Le CA est voté à la majorité (1 abstention) par les membres.

6 – LIGNE TRESORERIE

Deux contrats de ligne de trésorerie pour 300 000 € se terminent fin mars. Il est nécessaire de prévoir 2 nouvelles lignes : une pour le lotissement de 130 000 et une de 170 000 pour la commune (attente subvention et FCTVA). Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature des contrats de ligne de trésorerie auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Sud Est suivant les conditions énoncées.

7 - PERSONNEL COMMUNAL :

A/ Emploi camping

Il est nécessaire de recruter un agent pour le poste d'agent technique au camping pour la saison en contrat à durée déterminée : emploi contractuel du 30 mars au 11 octobre 2015.

Le recrutement d'une personne pour le poste ainsi présenté est approuvé à la majorité (1 abstention) par les membres du Conseil Municipal.

B/ Emploi cantine

Le CAE de la personne actuellement employée se termine. Il est nécessaire de prévoir un nouveau recrutement en contrat aidé: contrat emploi avenir, 25h par semaine, contrat au 16 mars 2015 pour un an, renouvelable. Des candidats ont été reçus.

Le recrutement d'une personne en contrat aidé est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

8 - CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL

Il est rappelé que conformément aux dispositions du Code du Travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. A cet effet, l'autorité territoriale désigne l'agent qui est chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI) ou, peut passer convention avec le Centre de gestion de son département. La commune avait déjà une convention avec le CDG. Le CDG a souhaité faire évoluer celle-ci afin d'améliorer son offre et propose une nouvelle totalement différente :

Prestation conseil et information en prévention

Mission obligatoire " inspection hygiène et sécurité " : visite avec rapport

Missions facultatives : accompagnement document unique, réalisation de sensibilisation, etc..

La durée est fixée du 01/01/15 à la fin du mandat. Les membres approuvent à l'unanimité la signature de cette convention.

9 - CONVENTION S.P.A. ROANNAIS – ARCHE DE NOE

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la S.P.A. du Roannais et l'Arche de Noé concernant la gestion de la fourrière pour les chiens et chats, mises à disposition par la ville de Roanne et les communes de l'arrondissement de Roanne sont adhérentes. Une participation est versée chaque année.

Pour la SPA, il informe que suite à un changement du Conseil d'Administration et du Bureau, ils se sont aperçus que les conventions signées il y a plus de 10 ans sont aujourd'hui caduques.

Il propose alors une nouvelle convention rappelant les obligations de chacun et le montant de la participation pour ce service soit 0.20 € /hab. Ce montant sera révisé à compter du 1^{er} janvier 2016 sur la base de 1 centime d'euro supplémentaire chaque année.

Pour l'arche de Noé, il est nécessaire aussi de revoir la convention avec l'association, la participation actuelle est de 0.40 €/hab.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature des conventions.

10 - DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour ingénierie Aménagement du Bourg *Question non pré vue à ordre du jour*)

M. le Maire informe les membres qu'une subvention pour une étude plus approfondie et complète de la requalification du Bourg peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 sous l'opération « ingénierie du projet de requalification du centre Bourg ». Un devis a été demandé à un cabinet d'architecte, le montant est de 37 085.60 € HT, soit 44 502.72 € TTC. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier de demande de subvention.

11- Questions diverses

Cérémonie 19 mars aura lieu le 19 mars à 10h30

Elections cantonales tenue du scrutin dimanche 22 et 29 mars

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMMIERS, pour être affiché le 12 mars 2015 à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire
M. CHERBLAND Henri